



## Programme opérationnel régional FEDER-FSE de l'Ile-de-France et du bassin de la Seine 2014-2020 « Investissement pour la croissance et l'emploi »

### FSE - AXE 4 : FAVORISER LES DYNAMIQUES DE L'INCLUSION

**Priorité d'investissement 2 :** Lutter contre toutes les formes de discriminations et la promotion de l'égalité des chances

**Objectif spécifique 6:** Accroître les actions d'accompagnement et de formation-action visant à la réduction des discriminations et à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes

#### Bénéficiaires :

Collectivités territoriales, GIP, EPLE, associations, organismes consulaires.

#### Publics cibles :

Stagiaires de la formation continue, formateurs, coordonnateurs, équipes de direction, partenaires F/H, l'ensemble des publics discriminés.

#### Objectifs :

- faire évoluer les mentalités en développant des actions de promotion et de communication ;
- mettre en place des actions de sensibilisation et de formation pour changer les pratiques ;
- valoriser les bonnes pratiques en matière de lutte contre les discriminations pour généraliser les actions innovantes et diffuser les outils créés ;
- mieux connaître les phénomènes discriminatoires pour lutter plus efficacement ;
- accompagner les victimes de discriminations et faciliter l'accès aux droits.

#### Actions :

##### Types d'action 1 :

- Actions apprentissage de la langue française :

Les actions proposées ici dans le cadre de l'OT 9.3 sont destinées à des personnes qui n'ont pas une connaissance suffisante de la langue française pour pouvoir accéder à ces formations de base. Il s'agit là d'actions destinées à apprendre aux personnes à mieux appréhender la langue française pour leur permettre de comprendre et ainsi de mieux s'intégrer.

- Actions en faveur de l'égalité d'accès à la santé :

Accompagner les personnes à prendre soin d'eux et de leur santé.

- Actions de soutien à l'accès aux droits :

Accompagnement vers le dépôt de plainte via des permanences d'accueil et d'accès aux droits.

- *Actions à destination des acteurs :*

*Sensibilisation, formation et accompagnement des acteurs sur le repérage et la lutte contre les discriminations et la valorisation des bonnes pratiques*

**Actions complémentaires organisme intermédiaire Paris:**

**Critères de sélection retenus :**

**Temporalité du projet :** *la période de réalisation des projets ne peut être supérieure à 36 mois. Le projet ne doit pas être achevé à la date de dépôt du dossier de demande d'aide.*

**Types d'actions et publics cibles** *(publics discriminés et femmes et hommes travaillant dans les secteurs publics et privé) mentionnés dans le programme opérationnel, sur le territoire de l'académie de Paris.*

**Indicateurs communs au Programme Opérationnel Régional obligatoires :**

Type d'indicateur	Intitulé des indicateurs	Unité de mesure
<b>Indicateur de réalisation</b>	Participants aux actions d'accompagnement et de sensibilisation à la lutte contre les discriminations et à l'égalité femmes/hommes	<b>Nombre</b>
Indicateur de résultat	Personnes ayant bénéficié d'un suivi médical lors de l'année en cours	Nombre
Indicateur de résultat	Personnes ayant été formées et/ou ayant obtenu la certification Français Langue Etrangère	Nombre
<b>Indicateurs complémentaires OI GIP Paris</b>		
Indicateur de résultat	Personne formées	Nombre
Indicateur de résultat	Outils/Dispositifs créés	Nombre